

APPROCHE PAYSAGÈRE ET BIODIVERSITÉ

Avec Agnès Legendre, directrice du CAUE de l'Ariège (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

« Au CAUE de l'Ariège, nous accompagnons les communes sur les questions de conception, d'urbanisme et d'aménagement. Lorsqu'on parle de créer un jardin partagé, il faut avant tout comprendre qu'il s'agit de créer **un nouvel espace public**. Ce n'est pas seulement un lieu pour jardiner : **c'est un espace de vie, d'échange et d'embellissement, qui s'inscrit dans un projet plus global de valorisation du village ou de la ville.**

C'est pourquoi il est essentiel d'inscrire ce type d'initiative dans une réflexion d'ensemble sur le territoire. Beaucoup de communes travaillent aujourd'hui sur leur **Plan local d'urbanisme (PLU)** : **c'est une excellente occasion d'y intégrer la question des jardins partagés et des trames vertes.**

Avant toute chose, il faut penser l'insertion du jardin dans son environnement : **comment y accède-t-on ? À pied, à vélo, en voiture ? Faut-il un parking ? Existe-t-il des transports en commun ?** L'exemple de Mazères montre à quel point **l'ancrage dans le tissu urbain et la connexion avec les autres espaces publics sont importants**. Ici, le jardin s'inscrit dans un réseau d'espaces de promenade le long de l'Hers, qui permet de mêler différents usages : cultiver, se balader, pique-niquer, jouer, se reposer.

Vient ensuite **un travail d'observation et d'analyse du site**. **Avant de planter ou d'aménager, il faut comprendre ce qui existe déjà** : la nature du sol, la présence d'arbres ou d'arbustes, la circulation de l'eau, la biodiversité en place. C'est à partir de cette connaissance qu'on peut concevoir un projet cohérent.

Nous disons souvent : "Avant d'aménager, il faut diagnostiquer." Comprendre comment le site fonctionne, c'est la clé d'un aménagement réussi.

Ce diagnostic permet aussi de transmettre un savoir : lorsqu'on explique aux habitants pourquoi tel choix a été fait – l'orientation des allées, la disposition des cabanes, la gestion de l'eau – **on leur donne un cadre qu'ils pourront faire évoluer à leur tour. Le projet devient ainsi un héritage partagé.**

À Mazères, la conception a été pensée dans ce sens : des allées bien orientées, un réseau d'irrigation simple, des cabanes installées sans béton, un rapport fort à la rivière. **On offre ainsi aux usagers différents espaces d'usage : lecture, pique-nique, promenade tranquille, culture individuelle ou collective.** Les personnes âgées de l'EHPAD voisin peuvent venir s'y promener ou cultiver une petite parcelle ; les enfants y trouvent aussi leur place.

Sur le plan environnemental, notre rôle au CAUE est de promouvoir des **pratiques de gestion différenciée**. **Cela consiste à entretenir les espaces verts de manière adaptée à leur usage et à leur potentiel écologique.** Par exemple, certaines zones peuvent être tondues régulièrement, d'autres seulement une fois par an pour laisser s'épanouir les plantes locales et favoriser la biodiversité.

« Tout projet de jardin partagé, il faut d'abord bien analyser le site : pourquoi ici, comment ça marche, et ce que ça veut dire pour les habitants. C'est comme ça qu'on crée un lieu beau et vivant. »

Nous avons montré plusieurs exemples :

- un cimetière végétalisé où les allées sont tondues mais les abords laissés à la flore spontanée, ce qui donne un résultat à la fois esthétique et vivant ;
- des espaces herbeux transformés en prairies fleuries, où la biodiversité reprend toute sa place ;
- à Saint-Quentin-la-Tour, un jardinier communal a créé un labyrinthe dans une prairie non tondue : cela a attiré les enfants du village et permis la réapparition d'orchidées sauvages qui avaient disparu à cause des tontes trop fréquentes.

Ces démarches montrent que laisser faire la nature n'est pas de la négligence, mais une manière raisonnée de favoriser la biodiversité tout en créant du lien social. Un simple panneau explicatif – par exemple : **"Ici, la tonte est limitée pour préserver les orchidées"** – permet de transformer le regard des habitants.

Pour aller plus loin, le CAUE, sous l'égide du Conseil départemental, ont conçu une pochette de fiches pratiques réalisée dans le cadre du concours des "Villes et villages fleuris".

Elle est téléchargeable gratuitement sur le site internet du CAUE.

Elle comprend plusieurs fiches thématiques – quatre principales et d'autres complémentaires – pleines de conseils, d'astuces et d'exemples concrets pour aider les communes à mettre en place une gestion différenciée, à végétaliser leurs espaces et à renforcer la place de la nature dans les villages.